**Appel à projets collaboratifs SFTH/MHEMO 2025**

**Cadre de l’appel à projets**

L’objectif de cet appel à projets est d’encourager l’initiation de projets destinés à faire progresser la recherche en hémostase.

En 2025, 3 projets de 30 000 euros chacun seront soutenus (dont un projet au minimum portant sur les déficits rares en hémostase):

Les projets proposés doivent correspondre à l’un des 2 critères suivant :

* Projet de recherche translationnelle/fondamentale, collaboratif, novateur et original, afin d’obtenir une validation de concept. Pour ce projet, au moins 2 unités de recherche différentes seront impliquées (à minima le porteur du projet devra être membre de la SFTH).
* Projet collaboratif bio-clinique en hémostase impliquant au minimum 3 centres ou unités membres de la SFTH.

Le financement du projet sera attribué après expertise des dossiers par un comité d’experts composé de membres de la SFTH et/ou de MHEMO, selon les critères :

* Qualité scientifique et méthodologique du projet,
* Faisabilité du projet,
* Pertinence et complémentarité de la collaboration.

La date limite de retour des dossiers est fixée au **20 aout 2025**, à :

Jerome.rollin@univ-tours.fr

yacine.boulaftali@inserm.fr

alexandre.kauskot@inserm.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Ils doivent être rédigés en français ou en anglais, et suivre le masque ci-dessous.

**I. Fiche résumée du projet en une page comprenant**

Titre du projet

Nom, titres et coordonnées précises (adresse, téléphone, e-mail) du porteur de projet et des équipes participantes

Résumé scientifique non confidentiel de 200 mots (qui pourra être diffusé sur le site de la SFTH)

**II. Projet scientifique : 4 pages maximum, bibliographie incluse**

- Exposé du projet de recherche, état de la question et place des travaux des demandeurs.

- Questions posées et objectifs.

- Résultats escomptés, perspectives et applications potentielles.

- Calendrier prévu (idéalement sous forme de Gantt Chart) durée du projet maximum 24 mois.

- Publications se rapportant au projet avec en gras les publications des membres (si pertinent).

**III. Détail financier de l’ensemble du projet (y compris co-financements, autres demandes en cours)**

Sont éligibles au financement :

- le fonctionnement,

- le stockage sécurisé des prélèvements,

- les frais de gestion (max 5% de la demande),

- l’envoi et rapatriement des échantillons,

- les personnels (techniciens, techniciens et ingénieurs, post-doctorants, masters, temps ARC ou TEC).

- les frais de promotion,

- les frais de mission,

- la maintenance/réparation d’équipement (max 10% du financement).

**IV. Organisme gestionnaire**

L'entité de l'organisme gestionnaire auquel seront versés les fonds :

- nom de l’organisme,

- nom et prénom de la personne à contacter,

- E-mail, adresse, téléphone.

Note : La convention de soutien devra être signée 6 mois au plus tard à dater de son envoi sous peine de voir le lauréat perdre le soutien de la SFTH.

**V. Curriculum vitae abrégé du porteur du projet (1 page)**

Inclure les 5 publications du porteur du projet les plus importantes des 5 dernières années.

**VI. Engagement du bénéficiaire**

Je, soussigné(e)…………………………………………………………, m’engage à faire parvenir au terme de l’utilisation de la subvention :

* Présentation au congrès de la SFTH au congrès n+2
* un compte-rendu financier final de l’emploi des fonds reçus certifié conforme par l’établissement gestionnaire
* une copie de la page mentionnant dans les publications, l’aide financière de la SFTH (poster, communication orale, article…)

Date :………………………………………………. Signature :…………………………………